

**COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT**

**assemblée du 24 février 2003 (9<sup>e</sup> séance)**

**salle numéro 3 (2<sup>e</sup> étage), 100, rue d'Edmonton**

**13 heures**

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 13h00 avec quorum

Étaient présents : André Levac, conseiller, district no.1  
Denise Laferrière, conseillère, district no.8  
Évelyne Germain, REFAP  
Nicole Desroches, CREDDO  
Louis-Marie Poissant, DSPO  
Roger Mongeon, Weed-Man

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire  
Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement  
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR  
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire  
Marcelle Plouffe, responsable GMR  
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement

Absence motivée : Thérèse Cyr, présidente

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denise Laferrière, secondé par André Levac et résolu, à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour est approuvé tel que proposé. Il est convenu que tous les items nécessitant une recommandation doivent être présentés avant 14h45, heure à laquelle André Levac doit quitter.

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 décembre 2002**

Il est proposé par Denise Laferrière, secondé par Nicole Desroches et résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 décembre 2002, tel que proposé.

**4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 janvier 2003**

Il est proposé par Denise Laferrière, secondé par Évelyne Germain et résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 janvier 2003, tel que proposé.

**5. Date de la prochaine assemblée régulière**

La 10<sup>e</sup> séance est prévue pour le 28 mars 2003 à 13h, à la Salle de réunion #3 (2<sup>e</sup> étage) du 100 rue d'Edmonton. André Levac demande que, pour la prochaine assemblée, la possibilité de tenir les assemblées régulières en soirée ou en fin d'après-midi soit examinée, incluant des réunions extraordinaires d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2003 pour informer la population des changements à venir dans la collecte sélective.

**6. Inventaire du panorama naturel de la ville de Gatineau, vente du champ Frasier et prévention de l'extraction de la terre noire**

*Personnes invitées :* Ian Hugget et Sheila McCrindle, Eco-Watch

*Discussion :* Ian Hugget fait valoir que, selon un entretien avec Dessau-Soprin, un inventaire du panorama naturel pour le seul secteur d'Aylmer coûterait environ 30 000 \$. Une étude de 5 000 \$ pour toute la Ville de Gatineau, tel que l'a confirmé André Levac, ne serait que beaucoup trop sommaire et ne comptera sûrement pas de relevés de terrain. André Levac assure que tous les travaux d'Eco-Watch dans le secteur Aylmer seront intégralement repris dans le futur inventaire municipal.

Concernant le champ Frasier, Ian Hugget fait valoir que le terrain est limité par des berges, des zones inondables et est potentiellement contaminé (gare de triage). Il demande à la Commission de recommander une révision de la vente du terrain et juge inapproprié que la cession pour fin de parc ne couvre que majoritairement les terrains non développables de toute façon. Il y a un besoin réel pour les résidents du secteur Wychwood pour un parc de promenade en plein air. Il entend demeurer vigilant quant au développement et l'étude de ce terrain, particulièrement eu égard aux nouvelles dispositions en vigueur de la loi 72 et de son règlement d'application. André Levac rappelle que des séances d'Information ont eu lieu à Aylmer, avant la fusion.

Concernant l'extraction de terre arable, André Levac confirme que la réglementation en vigueur ne permet l'extraction de la terre arable que sur la superficie d'une future rue ou construction. Un cas spécifique (2 futures écoles) dans le secteur Aylmer est discuté. Toute révision réglementaire doit être déposée et ratifiée par le CCU, non la Commission sur l'environnement.

### **7. Le grand ménage de la capitale**

*Personnes invitées :* Paul McCann (ville d'Ottawa)

*Discussion :* Le Grand ménage de la Capitale en est maintenant à sa 10<sup>e</sup> édition. La Ville d'Ottawa et la CCN tiennent à incorporer la Ville de Gatineau aux activités. Actuellement, un nettoyage des berges est planifié, le 3 mai 2003, par le CREDDO du côté québécois. La Ville d'Ottawa fournit les sacs et les gants. La CCN prends à sa charge l'enlèvement des déchets sur ses terrains. En 2002, l'activité a profité de 610 enregistrements d'activités de nettoyage totalisant ainsi 47 000 bénévoles, dont la moitié sont des jeunes. La couverture médiatique de l'événement représente un déboursé de 35 000 \$ qui est assumé par tous les commanditaires de l'événement.

*Recommandation :* Il est proposé par Nicole Desroches, secondé par André Levac et résolu à l'unanimité que la planification des activités du secteur Environnement soit prévue en fonction d'une pleine collaboration et participation dès 2004. Pour 2003, en plus des activités du CREDDO, il est recommandé que chaque district cible un parc ou deux pour une activité de nettoyage. Les inscriptions seront acceptées par la Ville d'Ottawa. Le STEGMR devra fixer les modalités d'enlèvement des déchets ramassés dans nos parcs. Cette activité de nettoyage de parcs devrait se faire le 3 mai prochain. Une résolution doit être préparé pour le conseil avant la prochaine réunion à cet effet.

### **8. CREDDO – sensibilisation et promotion du développement durable**

*Discussion :* Le secteur environnement présente un projet de résolution qui propose un virement de 10 000 \$ à partir du poste budgétaire de fonctionnement des Comités dans le but de reprendre la traditionnelle subvention de la Ville de Hull pour le DÉFI-Transport et d'assister à la coordination de deux activités de promotion du développement durable pour l'année 2003. La Commission est d'avis que le montant devrait être revu à la hausse mais s'accorde de changer le montant par après, selon les besoins. Le Directeur de module s'interroge sur la définition à donner au terme « développement durable » et il est convenu qu'une définition sera apportée pour la prochaine assemblée régulière.

*Recommandation :* Il est proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière et résolu de recommander au conseil d'adopter ce projet de résolution et au secteur Environnement de planifier une enveloppe budgétaire à cet effet au budget 2004.

### **9. sapins de Noël et résidus domestiques dangereux (RDD)**

*Information :* Jacques Nadeau informe la Commission que 100 tonnes de sapins de Noël ont été récupéré et que 730 citoyens sont venus porter des RDD en 2002. Denise Laferrière demande que la mise en place d'Éco-centres soit étudiée. Nicole Desroches, pour sa part, recommande que le centre de réception des RDD soit ouvert à l'année, mais possiblement 1 fois par mois durant l'hiver. Toutes ces alternatives doivent être chiffrées et débattues lors de l'adoption du PGMR.

### **10. SUBQUATIC – projets de nettoyage de cours d'eau pour 2003**

*Information :* Frédéric Tremblay résume les conclusions de la dernière réunion de travail avec SUBQUATIC, le 13 janvier dernier. Le principe du contrat au statu-quo est reconnu et accepté (la plongée est gratuite; la Ville entretient le véhicule). Pour 2003, dès que la température de l'eau le permet, des plongées exploratoires et des projets de nettoyage seront élaborés, selon le besoin, au Lac Beauchamp, dans la baie McLaurin, dans la rivière Blanche et au marais de Touraine. Le tout sera coordonné par Larry Simpson. Nicole Desroches demande que la FAPAQ soit avisée avant toute intervention dans la baie McLaurin.

### **11. campagne d'économie d'eau potable**

*Information :* Jacques Nadeau résume les différentes campagnes de sensibilisation d'économie d'eau potable (Réseau, Gazifère) à laquelle la Ville de Gatineau a souscrit par le passé et estime que les résultats sont mitigés. Il propose plutôt, pour 2003, de produire en régie une série de capsules radiophoniques, à l'image de ce qui se fait pour le déneigement cet hiver.

*Recommandation :* Il est proposé par Denise Laferrière, secondé par Évelyne Germain et résolu de déléguer aux services municipaux le soin de produire une campagne de sensibilisation basé sur des capsules radiophoniques et d'allouer les fonds prévus pour la campagne d'économie d'eau potable (10 000 \$) à cette fin.

### **12. renouvellement du permis d'épandage de pesticide D4 et D10 pour 2003**

*Information :* Frédéric Tremblay confirme à la Commission que, suite aux recommandations formulées par le Conseil en comité plénier, le permis d'épandage sera reconduit pour l'année 2003. Cependant, la planification des épandages se fera en fonction d'une interdiction du 2,4-D dès l'été 2003 dans les terrains municipaux. Roger Mongeon demande un entretien pour explorer des produits de rechange.

### **13. implantation du nouveau contrat de collecte sélective**

*Information :* David Coulombe présente à la Commission le plan de communication pour le nouveau contrat de collecte sélective, qui prévoit le début des activités de sensibilisation et d'information vers le 1<sup>er</sup> avril et qui dureront tout le mois jusqu'au début du contrat le 1<sup>er</sup> mai. Le programme de publicité sera prêt pour l'assemblée du 28 mars. La Commission réitère son désir de tenir cinq assemblées extraordinaires (1 à Aylmer, 1 à Hull, 2 à Gatineau, 1 à Buckingham ou Masson-Angers), le soir, pour diffuser l'information.

**André Levac quitte l'assemblée, qui se poursuit sans quorum.**

### **14. plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) – rappel de l'échéancier et du contenu minimum**

*Information :* Frédéric Tremblay rappelle à la Commission les 9 chapitres à élaborer au PGMR (description du territoire, organismes impliqués, recensement des gestionnaires de matières résiduelles, caractérisation des matières, programmes offerts et à prévoir, infrastructures disponibles et à prévoir, mise en œuvre et participation de la population, coûts, suivi des résultats). Pour la dépôt du projet de plan au conseil, la date cible demeure le 25 juin 2003. Pour l'entrée en vigueur du plan, suite au décret de la Loi 102, la date limite est repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Nicole Desroches demande que l'échéancier d'adoption à la Ville ne soit pas encore retardé. Le secteur environnement s'engage à maintenir le rythme le plus rapide possible mais fait remarquer que, en raison des délais de lecture (45 jours), de révision par Recyc-Québec (60 jours) et d'entrée en vigueur (120 jours), une extension aurait probablement été nécessaire de toute façon. Quant aux programmes et infrastructures, le déménagement du CRT sera étudié, le maintien de l'enfouissement sanitaire à Lachute et l'incinération dans la zone industrielle de salubrité seront modélisés. Les coûts seront chiffrés en régie (STEGMR ou Génie). Une stagiaire travaille de janvier à avril sur le PGMR.

### **15. PGMR – inventaire et projet de modélisation des impacts environnementaux de la gestion intégrée**

*Information :* Miriam Desmarais, stagiaire, présente l'avancement de ses travaux sur l'inventaire des matières résiduelles dans le secteur municipal, ICI (industriel, commercial et institutionnel), Construction & démolition et des boues. Il fut décidé par le Module que la caractérisation complète des déchets ne serait proposée au conseil que pour la révision du plan (2010). Pour le premier PGMR, des modèles théoriques québécois (SNC-Lavallin, Chamard-CRIQ-Roche) seront utilisés pour la composition des matières. Les données pour les boues seront harmonisées en masse sèche. Vu le peu de collaboration de la part des dépôts de matériaux secs, une estimation basée sur le nombre de permis sera utilisée par les déchets de construction.

### **16. PGMR – nomination du Comité de consultation publique**

*faute de quorum, l'examen de ce projet de résolution est remis à la prochaine réunion*

## **17. dépôt de documents**

*Information :* La Commission prends avis des documents suivants :

- City of Regina urges action of clean air
- recyclage : peu de gains à court terme
- lettre du ministre délégué Jean-François Simard
- produits de bois traité et utilisation de l'arséniate de cuivre chromaté
- L'UMQ satisfaite de l'engagement du Ministre
- Les cadeaux de Fido devront être ramenés à la maison
- document final – transformation complète du territoire de la MRC des Collines en zone agricole et forestière biologique d'ici 2008
- GDG environnement et Sylvico, une expertise unique au Canada
- écosystèmes forestiers exceptionnels
- interdiction d'épandage de déjections animales en 2003

La Commission demande que le document de travail du MRN sur les écosystèmes forestiers exceptionnels soit transmis au CCU et, si ce Comité en fait la demande, étudié lors d'une réunion ultérieure.

## **Varia**

- ✎ Frédéric Tremblay informe la Commission que les lois 102 et 130 sont en vigueur. Le module se propose d'analyser et commenter les projets de règlements fiscaux qui mettront en application ces lois. Même avec une taxe à l'enfouissement de 8\$/tonne, le recyclage demeure plus coûteux.
- ✎ Frédéric Tremblay rappelle que la loi 72 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars prochain.
- ✎ Larry Gangur mentionne que l'achat des composteurs domestiques recommandé par la Commission en octobre 2002 doit passer au conseil parce que les Fonds devront être puisés aux imprévus. Pour éviter cela à l'avenir, une résolution doit par le conseil pour les ajouts au budget 2004.

## **Levée de la séance à 16h05**

## **Procès-verbal ratifié le 28 mars 2003**

---

**Thérèse Cyr, présidente**

---

**Frédéric Tremblay, secrétaire**